

BARJAC, « zone de droit à RIEN »

(Edouard Chaulet, ML 15/04/07)

L'intersyndicale des syndicats du Trésor public du Gard, FO, CGT, SUD, soutient la « révolte » des habitants de Barjac, Allegre, Méjeannes le Clap, Rivières de Theyrargues, Rochegude, St Jean de Maruejols, St Privat de Champclos, Tharaux face à l'annonce de la fermeture de leur TRESORERIE.

Et un service public de plus qui disparaît ! après les réductions d'effectifs à la Poste, gendarmerie, santé, le Trésor Public déserte lui aussi.

Pourtant, la population est en expansion, les écoles sont pleines, la zone industrielle « à bloc » ... que faut-il de plus ?

Souvent seule présence civile de l'état auprès de la population, le maintien du réseau comptable du Trésor public en milieu rural –véritable maillage du territoire- est une condition indispensable à un véritable exercice de la citoyenneté, de la démocratie locale et de la solidarité.

Sous couvert de rationalisation et d'économie, c'est l'abandon des populations rurales et d'un traitement équitable par la présence des services publics.

Alors que l'on fait de la décentralisation un principe constitutionnel, de telles méthodes de restructuration vont à l'encontre de la proximité et de l'égalité : elles s'inscrivent dans un schéma d'ensemble de désengagement de l'état.

Cette désertification rampante fragilise des zones sensibles en mettant en cause le service que l'Etat doit proposer aux habitants pour leur faciliter le paiement de l'impôt.

Elle détériore également la gestion financière et comptable de nombreuses petites communes pour qui le receveur municipal (percepteur) assume un véritable service d'assistance indispensable à toute politique de développement.

La suppression de la Trésorerie de Barjac :

- c'est éloigner un peu plus le citoyen-usager du service public
- est préjudiciable à la proximité et à l'individualisation du conseil (en qualité de receveur municipal) des collectivités qui seraient transférées (34 budgets)
- va à l'encontre de l'argument selon lequel l'implantation des trésoreries doit «coller» à celle des communautés de communes : en effet la communauté de communes du Pays de Cèze est gérée par la Trésorerie de Barjac .

«L' adaptation» du Trésor public ne doit trouver ses raisons que dans la recherche d'une réponse aux besoins des collectivités et des citoyens et non dans des impératifs de rigueur budgétaire justifiant des suppressions d'emplois et des économies de moyens.

Il est à noter que les élus du Conseil général ont voté à l'unanimité un vœu pour le maintien de la Trésorerie. En conséquence, nous exigeons le remplacement du Trésorier, d'autant qu'un candidat s'est fait connaître.

«L' adaptation» du Trésor public ne peut se faire que par le dialogue avec les élus locaux et les organisations syndicales représentatives des personnels.

Ce dialogue existe-t-il dans le Gard ?